

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux
accessible en point de vente dénommé « BONNE PILE »
(Applicable à compter du 3 mars 2025)**

**Article 1
Cadre Juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur le site de l'Autorité nationale des jeux et sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes du jeu « BONNE PILE » visés dans les avis correspondants.

**Article 2
Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 3 000 000 tickets. Le prix de vente du ticket est de 2 €.

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

| Nombre de lots | Montant du lot | Total |
|----------------------------------|-----------------------|--------------|
| 2 lots de | 50 000 € | 100 000 € |
| 4 lots de | 1 000 € | 4 000 € |
| 40 lots de | 100 € | 4 000 € |
| 1 500 lots de | 50 € | 75 000 € |
| 40 000 lots de | 20 € | 800 000 € |
| 138 125 lots de | 8 € | 1 105 000 € |
| 290 000 lots de | 4 € | 1 160 000 € |
| 356 000 lots de | 2 € | 712 000 € |
| 825 671 lots formant un total de | | 3 960 000 € |

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains lié à plusieurs zones de jeu gagnantes sur un même ticket.

**Article 4
Description du jeu**

- 4.1.** Le ticket comporte deux zones de jeu à gratter, réparties comme suit :
- Une zone de jeu représentée par cinq piles de pièces en or. Une pièce sur laquelle est inscrit « GAIN » est présente au sommet de chacune de ces piles ;

- Une zone de jeu dénommée « VOS NUMÉROS » composée de douze étoiles en or.

4.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu représentée par les cinq piles de pièces sont 15 numéros au total, inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres, répartis comme suit :

- un numéro pour la première pile de pièces ;
- deux numéros pour la deuxième pile de pièces ;
- trois numéros pour la troisième pile de pièces ;
- quatre numéros pour la quatrième pile de pièces ;
- cinq numéros pour la cinquième pile de pièces.

Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « VOS NUMÉROS » sont douze numéros, inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres.

Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu représentée par les piles de pièces et de la zone de jeu « VOS NUMEROS », sont un numéro de la liste suivante, avec sa transcription en lettres : 1, 3, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, à l'exclusion de tout autre numéro.

4.3. L'élément inscrit sous la couche grattable des pièces « GAIN » est un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 2 €, 4 €, 8 €, 10 €, 20 €, 50 €, 100 €, 1 000 €, 50 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

Chaque pièce « GAIN » présente au sommet d'une pile est verticalement associée à cette pile de pièce.

4.4. Le joueur gratte la zone de jeu représentée par les piles de pièces pour révéler les 15 numéros. Le joueur gratte ensuite chaque pièce « GAIN » pour découvrir 5 montants en euros, chacun associé aux piles de pièces correspondantes conformément au sous-article 4.3.

Le joueur gratte ensuite la zone de jeu « VOS NUMÉROS » et découvre douze numéros, conformément au sous-article 4.2.

4.5. Si un ou plusieurs des numéros situés dans la zone de jeu « VOS NUMEROS » correspondent à l'entièreté des numéros d'une ou de plusieurs piles de pièces, le joueur remporte le ou les montants indiqués sous la ou les pièces « GAIN » associées à chacune de ces piles.

4.6. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

LA FRANCAISE DES JEUX

4.7. Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne, le 16 décembre 2024.

Par délégation de La Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI